

# **COMMUNE de DOLUS-LE-SEC**

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE du 28 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le lundi vingt huit mars, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Dolus-Le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Régis GIRARD, Maire.

Date de la convocation le 22 mars 2022, transmise le 22 mars 2022.

PRESENTS : BROSSARD Marie-Pierre, CHAMPIGNY Jean-Louis, DOUCET Nadine, GIRARD Régis, GREGOIRE Benjamin, LATOUR Benoit, LERSTEAU Mathieu, MORICET Sandrine, ONDET Frédéric, RENAULT Anne-Marie.

ABSENTES EXCUSEES : CARLIN Adeline, SAUTER Virginie.

Madame Sandrine MORICET a été élue secrétaire de séance.

#### **Ordre du jour :**

##### **Points soumis à délibération**

- Tarifs de location des salles communales. Conditions de location aux associations communales.
- Création d'une commission Urbanisme
- Eclairage public : horaires de fonctionnement

##### **Points non soumis à délibération**

- Elections présidentielles : mise en place du bureau de vote
- Organisation d'une réunion avec les agriculteurs
- Simulation avant travaux d'aménagement du centre bourg
- Bâtiments communaux : problème d'humidité à la salle des fêtes, travaux ancien cabinet médical suite à la demande de l'Association Phare en Dol
- Plaque parrainage de l'école publique « Capucine Trochet »
- Bulletin d'information
- Questions diverses

### **Délibération n° 2022-19-3.3**

#### **Objet : Tarifs de location des salles communales**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réactualiser les tarifs de location des salles communales qui n'ont pas été augmentés depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de location des salles communales comme suit pour les demandes de location effectuées à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

### **TARIFS SALLE DES FETES**

|               | Location 1 jour | Location 2 jours | Location 3 jours | Chauffage du 15 octobre au 15 avril |
|---------------|-----------------|------------------|------------------|-------------------------------------|
| Dolusiens     | 180 €           | 240 €            | 280 €            | 15 €/jour                           |
| Non Dolusiens | 240 €           | 300 €            | 340 €            | 15 € /jour                          |

### **TARIFS SALLE POUR TOUS**

|               | Location 1 jour | Location 2 jours | Chauffage du 15 octobre au 15 avril |
|---------------|-----------------|------------------|-------------------------------------|
| Dolusiens     | 110 €           | 130 €            | 10 €/jour                           |
| Non Dolusiens | 150 €           | 180 €            | 10 €/jour                           |

Caution de 500 € restituée selon l'état des lieux.

Forfait ménage 80 € facturé si la salle n'est pas rendue propre.

#### **Cas particuliers :**

Locations gratuites pour les Associations de la Commune.

Locations gratuites pour l'Association NACEL.

### **Délibération n° 2022-20-5.3**

#### **Objet : Constitution d'une commission urbanisme**

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de mettre en place une commission urbanisme qui suivra la révision allégée du PLU, examinera les autorisations d'urbanisme, contrôlera la conformité des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les membres de la commission urbanisme :

Jean-Louis CHAMPIGNY, Benjamin GREGOIRE, Marie-Pierre BROSSARD, Benoit LATOUR

### **Délibération n° 2022-21-5.3**

#### **Objet : Désignation de délégués au Syndicat de Transport Scolaire**

Suite à la démission de Madame Corinne Pelletier, déléguée titulaire du Syndicat Mixte de Transport Scolaire du Lochois, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne :

| <b>Délégués titulaires</b>   | <b>Délégué suppléant</b> |
|------------------------------|--------------------------|
| Monsieur Frédéric ONDET      | Madame Nadine DOUCET     |
| Madame Marie-Pierre BROSSARD |                          |

### **Délibération n° 2022-22-8.5**

#### **Objet : Eclairage public**

Monsieur le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales.

Vu l'article L2212-1 du Code général des collectivités territoriales qui charge le Maire de la police municipale,

Vu l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'adopter le principe de couper l'éclairage public tout ou partie de la nuit,

- donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public, et dont publicité en sera faite le plus largement possible.

### **Points non soumis à délibération**

- **Election présidentielle**

Mise en place du bureau de vote pour l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022

- **Travaux ancien cabinet médical**

Madame Anne-Marie RENAULT a sollicité des devis complémentaires pour les travaux intérieurs.

- **Plaque parrainage de l'école publique**

Le Conseil Municipal propose de solliciter le Club de l'Espérance pour savoir s'il serait en mesure de réaliser la plaque dénommant officiellement l'école élémentaire publique « Capucine Trochet ».

Monsieur le Maire informe le Conseil du projet de l'école « Palettes d'Art ».

- **Travaux rue de l'éolienne**

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de missionner le bureau d'études TALPA de mettre en demeure l'entreprise ID VERDE de reprendre le chantier.

- **Bulletin d'informations**

Madame Marie-Pierre Brossard indique que le Dolus Infos N° 4 est en cours de préparation et sera à distribuer tout début avril.

- **Prochaines réunions**

Commission bâtiments mardi 12 avril 2022

Commission voirie : traçage de l'aménagement devant la boulangerie pour mise en situation sur place avec un tracteur le jeudi 28 avril 2022 à 14 h.

Réunion en vue de la préparation d'une réunion avec les agriculteurs exploitants sur la commune : jeudi 28 avril 2022 à 17 h

Commission affaires scolaires : réunion mardi 19 avril 2022 à 17 h

- **Conseil Municipal**

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 28 avril 2022 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.